



Fiche Action N° 4 : DE NOUVELLES MANIERES DE VIVRE ET D'HABITER LE TERRITOIRE ENTRE MONTAGNE ET VALLEES	
Nom du champ	Commentaires
1. Justification au regard de la stratégie	<p>La forte influence périurbaine de certains secteurs du territoire de Belledonne engendre des liens permanents avec les Vallées du fait du décroissement des lieux de résidence, d'emploi et de loisirs des habitants.</p> <p>La vitalité sociale est de fait très hétérogène en Belledonne : certains secteurs sont dépourvus de dynamique locale alors que d'autres connaissent une vitalité culturelle importante. Les nouvelles populations qui s'installent en Belledonne consacrent un temps croissant aux déplacements ; de nouvelles habitudes de vie, de consommation et de loisirs se développent sur le territoire sans que les liens à celui-ci soient toujours évidents. Le programme LEADER 2007-2014 a engagé des premières réflexions et actions pour permettre une plus forte implication des habitants dans la vie culturelle locale et faciliter ainsi un sentiment d'appartenance et de liens plus forts au territoire. Cette question reste aujourd'hui posée : alors que l'attractivité résidentielle de Belledonne est forte, comment maintenir et développer une vitalité sociale qui irrigue l'ensemble de la chaîne de Belledonne et qui favorise les liens entre secteurs ?</p> <p>Cette fiche action tentera d'apporter des réponses à ces questionnements en s'appuyant sur les enjeux de maintien et renforcement de la vitalité sociale du territoire en prenant appui sur les dynamiques internes.</p>
2. Objectifs opérationnels auxquels la fiche-action se réfère	<p>Axe de développement</p> <ul style="list-style-type: none">- Cultiver notre identité et notre dynamique locale dans une logique d'équilibre avec celles des vallées <p>Orientations stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none">- Faciliter et encourager la vitalité sociale entre les différents secteurs de Belledonne- Encourager les initiatives favorisant le lien au territoire <p>L'Espace Belledonne souhaite renforcer les relations et les rencontres entre habitants et leur permettre de bien vivre sur leur territoire en favorisant une plus grande implication de leur part.</p> <p>3 objectifs opérationnels :</p> <p>➔ IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA VIE DU TERRITOIRE, A TRAVERS L'ACTION CULTURELLE</p> <p>Il s'agit de soutenir et d'accompagner les actions culturelles qui favorisent l'implication habitante et qui concernent l'ensemble de la chaîne de Belledonne. Cette fiche action permettra ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none">- développer les effets d'entraînement entre actions culturelles, afin de rayonner sur l'ensemble du territoire,- favoriser les synergies entre acteurs et habitants, pour donner une envergure collective aux actions,- soutenir l'appropriation de ces démarches culturelles et récréatives valorisant le territoire.



	<p>➔ IMPLIQUER LES COLLECTIVITES ET LES AGGLOMERATIONS POUR DEVELOPPER LE BIEN VIVRE ENTRE MONTAGNE ET VALLEES</p> <ul style="list-style-type: none">- Il s'agit d'investir un champ nouveau pour l'Espace Belledonne, au-delà des actions culturelles et récréatives, en explorant la notion de bien vivre en lien direct avec les relations vallées-montagne : les lieux de vie et d'échanges, les nouvelles formes de travail, les mobilités seront les trois thèmes privilégiés de cette exploration. Par son rôle de coordinateur, l'Espace Belledonne pourra donc engager des réflexions, en lien étroit avec les communautés de communes et les agglomérations, et en s'appuyant sur des personnes ressources. <p>➔ CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE INNOVANTE</p> <p>L'Espace Belledonne souhaite valoriser le potentiel de développement représenté par les habitants. L'ensemble de ces expérimentations s'appuie pleinement sur la participation des citoyens et sur le renforcement des liens avec les intercommunalités et les villes portes.</p> <p>Cette fiche action concourt au domaine prioritaire 6b : promouvoir le développement local dans les zones rurales.</p>
3. Descriptif de l'action	<p>Les nouvelles manières de vivre et d'habiter le territoire de Belledonne entre montagne et vallées seront abordées au travers de 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur les nouvelles formes de travail- sur les lieux de vie et d'échanges- sur les mobilités (valoriser les synergies entre plaine et massif en matière de déplacement)- sur les actions culturelles <p>3 niveaux d'interventions sont possibles :</p> <p>➔ Une démarche structurante de mobilisation locale des habitants de Belledonne autour du projet de territoire</p> <p>Il s'agit de poursuivre les réflexions initiées en 2014 dans le cadre des Rencontres obliques de Belledonne. Le territoire souhaite réfléchir à comment la culture peut être un levier pour développer le lien social. La problématique montagne-vallées fait partie intégrante de ces réflexions.</p> <p>Il s'agira donc de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en réseau des acteurs du territoire autour de ces thématiques.- L'animation de réflexions sur les nouvelles manières de vivre le territoire en lien avec les communautés de communes et les villes- Le soutien à l'émergence de projets sur ces thématiques.- La mise en place d'études pour une meilleure connaissance du territoire sur ces thématiques (par exemple : analyse socio-économique des besoins des habitants)- Actions d'animation visant au transfert d'expériences, la mise en réseau des initiatives, le renforcement des partenariats à l'échelle de Belledonne et la capitalisation des démarches. <p>➔ Un projet structurant pour le territoire : Belledonne et vallées</p> <p>Il s'agit d'un projet culturel de territoire original et fédérateur. Destiné aux habitants de Belledonne, il propose d'impliquer les habitants des villages dans l'organisation de veillées tout</p>



	<p>au long de l'année et sur des thèmes variés. Cela passera notamment par des spectacles, de l'animation, la création et l'impression d'outils de communication et, des frais de déplacements.</p> <p>→ Des initiatives pilotes et expérimentales sur les nouvelles manières de vivre et d'habiter le territoire entre montagne et vallées.</p> <p>Le soutien aux initiatives en lien avec les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur les nouvelles formes de travail- sur les lieux de vie et d'échanges- sur les mobilités- sur les actions culturelles <p>Il pourra concerner tous types de dépenses immatérielles et l'acquisition de matériels.</p> <p>Les projets d'actions culturelles devront/pourront valoriser la thématique de l'itinérance afin de prendre en compte la géographie du territoire de Belledonne, de mettre en valeur des points remarquables du territoire, de favoriser le lien entre les sites et les acteurs, de mettre en valeur de GR738...</p>
4. Plus-value LEADER (à rédiger une fois réfléchis les critères)	<p>Une approche intégrée et multisectorielle des actions soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none">- en faisant participer les habitants et les collectivités aux différentes initiatives <p>La capacité à mettre en réseau les acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- en facilitant la mise en réseau des initiatives culturelles déjà présentes sur le territoire <p>Le laboratoire d'expériences</p> <ul style="list-style-type: none">- Initier et expérimenter un processus sur le long terme qui associe fortement les habitants du territoire- Initier des réflexions sur des thématiques aujourd'hui non investies par l'Espace Belledonne
5. Effets attendus	<p>La démarche globale d'évaluation du programme Leader (questions évaluatives, indicateurs de réalisation et de résultats) sera détaillée dans le manuel de procédure à la suite d'un travail concerté avec les acteurs du GAL.</p> <p>Les effets attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- des initiatives culturelles qui se développent dans la majorité des secteurs de Belledonne,- des habitants de Belledonne acteurs des actions culturelles, <p>Des exemples d'indicateurs : nombre d'actions expérimentales autour du lien entre culture et territoires et nombre de nouveaux partenaires associés à ces projets.</p>
6. Catégories de bénéficiaires (porteurs de projets éligibles)	<p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Associations : associations de loi 1901 et associations syndicales- Entreprises : micro-entreprise, petites entreprises et moyennes entreprises (au sens du chapitre 8.1 du PDR), y compris les SCOP (Société Coopérative et Participative) et les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)- Les personnes physiques- Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes, syndicats de communes, PNR- Etablissements publics



7. Dépenses éligibles / non éligibles	<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Frais de personnel (salaires et charges et indemnités de stagiaires) selon chapitre 8.1 du PDR)- Frais de déplacement : transport en commun, barème kilométrique, dépenses d'hébergement et dépenses de restauration selon Option des Coûts Simplifiés définies dans le chapitre 8.1 du PDR. CS (chap 8.1).- Frais de déplacement : transport en commun, barème kilométrique, dépenses d'hébergement et dépenses de restauration selon Option des Coûts Simplifiés définies dans le chapitre 8.1 du PDR- Les dépenses indirectes seront calculées en application de l'article 68.1.b du Règlement (UE) 1303/2013, selon un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.- Prestations d'animation facturées- Frais de réception : location de salle, frais de bouche, frais d'hébergement, location de toilettes, frais directement liés à l'opération ?- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage- Etudes et diagnostics (par exemple les études d'impacts, d'opportunité, de marché et la réalisation de plan de gestion) pour des expérimentations autour du lien entre culture et territoire- Frais de promotion et de communication- Supports visuels et outils pédagogiques Frais artistiques et réalisation d'animation, à destination du grand public par exemple des spectacles, des droits d'auteur, des interventions de professionnels en lien avec la thématique abordée)- Achats ou location de matériels utiles à la mise en œuvre des actions concernant :<ul style="list-style-type: none">- les nouvelles formes de travail- les lieux de vie et d'échanges- les mobilités (valoriser les synergies entre plaine et massif en matière de déplacement)- les actions culturelles <p>Les dépenses mentionnées ci-dessus pourront être externalisées (prestation de services, assistance à maîtrise d'ouvrage) ou internalisées (frais de personnel, frais de déplacement selon l'Option des coûts simplifiés définie dans le chapitre 8.1 du PDR et dépenses indirectes en application de l'article 68.1.b du Règlement (UE) 1303/2013, selon un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.</p>
8. Conditions d'éligibilité	Néant
9. Références réglementaires (FESI, aides d'Etat,	Régime cadre exempté de notification n° SA 42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine Régime cadre exempté de notification n°SA40453 relatif aux aides en faveur des PME Règlement (UE) n°1407/2013 (18/12/2013) relatif aux PME



règles nationales)	
10. Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR ou autres FESI	Sans objet
11. Modalités d'intervention (taux, forfait, plafond...)	<p>Type de soutien : subvention directe déterminée sur la base des dépenses éligibles retenues</p> <p>Taux d'aide publique :</p> <p>Pour les dépenses ne faisant pas l'objet d'un appel à candidature : 100%</p> <p>Pour les dépenses faisant l'objet d'un appel à candidature : 100% maximum (le taux d'aide publique fixe sera précisé dans les appels à candidature)</p> <p>Lorsque l'application des règles en matière d'Aides d'Etat le nécessite, l'aide maximale permise par le régime utilisé est d'application, dans la limite du (des) taux d'aide mentionné(s) ci-dessus.</p> <p>Pour les dépenses faisant l'objet d'un appel à candidature, les plafonds et planchers seront précisés dans le manuel de procédure.</p>
12. Cofinancements mobilisables	Région Auvergne-Rhône-Alpes Conseils Départementaux Collectivités
13. Principes et critères de sélection des projets	<p><u>Principes de sélection :</u></p> <p>Afin de sélectionner les opérations, des critères basés sur les principes ci-dessous seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les pratiques innovantes et structurantes (par exemple : le projet est innovant dans le site, la ressource, le partenariat ou le public cible qu'il traite)- La dimension montagne-vallées (par exemple : le projet prend en compte le public des vallées)- La transversalité thématique (par exemple : prise en compte de plusieurs enjeux identifiés pour le développement de Belledonne comme l'identité et la vitalité sociale du territoire)- La transversalité géographique (par exemple : rayonnement du projet sur l'ensemble du territoire)- La logique de mise en réseau (par exemple : prise en compte d'une pluralité d'acteurs dans le projet) <p>Le rôle du Comité de Programmation est de valider le processus de sélection et donner un avis en cas de modification des critères de sélection. Ces derniers apparaîtront dans le manuel de procédure du GAL.</p>



	Modalité de sélection : La sélection des projets se fera au fil de l'eau (selon le processus de sélection validé par le Comité de Programmation)
14. Plan de financement	Voir maquette financière
15. Informations complémentaires	Néant